

LE SERVICE DU DÉFENSEUR DES CONTRIBUABLES

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

Le Service du Défenseur des Contribuables (*Taxpayer Advocate Service [TAS]*) est un organisme *indépendant* au sein de l'Internal Revenue Service (IRS). Nous protégeons les droits des contribuables en nous assurant que chacun d'eux est traité équitablement et qu'il connaît et comprend ses droits dans le cadre de la **Charte des droits des contribuables** (*Taxpayer Bill of Rights*).

QUE PUIS-JE ATTENDRE DU DÉFENSEUR DES CONTRIBUABLES QUI ME REPRÉSENTE ?

Nous pouvons vous aider à démêler des problèmes que vous ne parvenez pas à régler avec l'IRS. Vous devez d'abord tenter de régler vos problèmes avec l'IRS, mais si vous n'y parvenez pas, vous pouvez alors contacter le Service du Défenseur des Contribuables. La meilleure chose à faire est d'agir maintenant !

QUELS SONT MES DROITS EN TANT QUE CONTRIBUABLE ?

L'IRS a adopté une **Charte des droits des contribuables** afin de protéger vos droits dans vos relations avec l'IRS. Vous, et tous les contribuables, avez :

- *Le droit* d'être informé(e)
- *Le droit* à un service de qualité
- *Le droit* de ne pas payer plus que le montant exact de l'impôt
- *Le droit* de contester la position de l'IRS et de vous faire entendre
- *Le droit* de faire appel de la décision de l'IRS auprès d'un forum indépendant
- *Le droit* à l'irrévocabilité
- *Le droit* au respect de la vie privée
- *Le droit* à la confidentialité
- *Le droit* de vous faire représenter
- *Le droit* à un système fiscal juste et équitable

Consultez le site taxpayeradvocate.irs.gov pour obtenir de plus amples renseignements sur ces droits, sur ce qu'ils signifient pour vous et comment ils s'appliquent à certaines situations particulières auxquelles vous pouvez faire face avec l'IRS.

LA CHARTE DES DROITS DES CONTRIBUABLES

Vos droits. Connaissez-les. Utilisez-les.



VOTRE VOIX AU SEIN DE L'IRS



QUAND NOUS CONSULTER

Essayez d'abord de résoudre votre problème avec l'IRS. Si vous n'y parvenez pas, contactez-nous. TAS peut vous aider si:

- Vous, votre famille ou votre commerce ou entreprise êtes confrontés à des difficultés financières en raison de votre problème.
- Vous (ou votre commerce ou entreprise) êtes confronté(e) à une action imminente contre vous.
- Vous avez tenté à maintes reprises de contacter l'IRS mais vous n'avez pas reçu de réponse ou on ne vous a pas répondu dans les délais indiqués.

Si vous pouvez bénéficier de nos services, un défenseur sera affecté à votre dossier pour vous aider à chaque étape. Votre défenseur est là pour vous écouter, vous aider à comprendre ce qui doit être entrepris et rester à vos côtés jusqu'à la résolution de votre problème. Nos services sont gratuits.

COMMENT CONTACTER UN DÉFENSEUR DES CONTRIBUABLES

Si vous pensez que TAS peut vous aider, appelez le Service du Défenseur des Contribuables de votre localité dont vous trouverez le numéro dans l'annuaire ou sur le site taxpayeradvocate.irs.gov. Vous pouvez également :

- nous appeler au **1-877-777-4778**.
- déposer le **formulaire 911**, *Request for Taxpayer Advocate Service Assistance (And Application for Taxpayer Assistance Order)* [Demande d'assistance du TAS (et Demande d'aide au contribuable)], en anglais, auprès du Service du Défenseur des Contribuables. Vous pouvez aussi demander à un employé de l'IRS (en personne ou par téléphone) de remplir le formulaire en votre nom.

DE QUELLE AUTRE FAÇON LE SERVICE DU DÉFENSEUR DES CONTRIBUABLES PEUT-IL VOUS AIDER ?

- **Systemic Advocacy (Défense générale des intérêts)** : Nous nous efforçons de corriger les plus grosses failles du système qui créent des problèmes aussi bien pour les contribuables que pour les employés de l'IRS. Visitez le site irs.gov/sams.
- **Cliniques pour les personnes à faibles revenus** : Les cliniques sont destinées aux contribuables dont les revenus sont inférieurs à un certain seuil et qui font face à des problèmes fiscaux tels que contrôles fiscaux, appels ou litiges de collecte fiscale. Certaines cliniques proposent des renseignements sur les droits et responsabilités des contribuables pour les personnes dont l'anglais n'est pas la langue maternelle. Pour trouver une clinique près de chez vous, consultez le site irs.gov/litc ou la publication 4134 de l'IRS, *Low Income Taxpayer Clinic List*.
- **Comité de Défense des Contribuables** : Vous avez des suggestions pour améliorer l'IRS mais ne savez pas qui contacter ? Le Comité est à l'écoute des contribuables, identifie les problèmes auxquels les contribuables font face et propose des suggestions pour améliorer le service de l'IRS et la satisfaction des utilisateurs. Visitez le site improveirs.org.

Pour tout complément d'information concernant TAS, veuillez visiter le site taxpayeradvocate.irs.gov.



VOTRE VOIX AU SEIN DE L'IRS

